



NEWS

BIENVENUE SUR L'AUTOROUTE EN FLUX LIBRE - A13 - OCTOBRE 2024

Depuis le 19 juin 2024, le péage en flux libre est en service sur l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78). A compter de décembre 2024, c'est l'ensemble de l'axe Paris-Normandie (A13 + A14) avec la section reliant Orgeval (78) et Caen (14) qui sera transformée en péage en flux libre.

Publié le 01 octobre 2024

Les barrières physiques de péage seront remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras qui photographieront les plaques d'immatriculation et détecteront les badges de télépéage fixés sur le pare-brise.

Grâce au flux libre, terminé les bouchons et les ralentissements. Le nouveau système va permettre une circulation plus fluide, plus rapide, mais aussi plus sûre et plus sereine. Désormais chaque usager effectue un seul paiement pour l'ensemble de son trajet.

Enfin, le flux libre, c'est moins d'impact environnemental. Ne plus s'arrêter réduit la consommation de carburant et les émissions de CO2. Des portiques à la place des nombreuses barrières de péage, ce sont aussi 28 hectares d'espace rendus à la nature.

COMMENT PAYER SON PÉAGE EN FLUX LIBRE ?

Plusieurs moyens de paiement sont proposés* :

- > Le plus simple, avec un badge de télépéage : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement.
Seule précaution : bien fixer son badge au pare-brise.
- > Sur le site sanef.com, deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.
- > Dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

***Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route. Il expose le conducteur à une majoration forfaitaire puis une amende.**



Chiffres clés

- 8 millions de clients/an sur l'axe
- 120 millions d'euros d'investissement par Sanef
- 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic
- 9,5 millions de litres de carburant économisés, selon nos estimations

MODE DE PAIEMENT



TÉLÉPÉAGE

Avec un badge bien fixé, rien ne change pour vous !



EN LIGNE SUR SANEF.COM

Dans les 72h après chaque trajet ou automatiquement en créant votre compte.



EN POINT DE VENTE

Dans les 72h chez les buralistes du réseau Nirio.

SI NON-PAIEMENT

PASSAGE AU PÉAGE
EN FLUX LIBRE



72
HEURES

Pour payer le péage sur [sanef.com](https://www.sanef.com) ou chez les buralistes du réseau Nirio

JUSQU'À
2 MOIS

Pour payer le péage + majoration de 90€ (minorée à 10€ si paiement sous 15 jours) à réception de l'avis de paiement

Dossier traité par Sanef

AU-DELÀ
DE 2 MOIS

Amende de 375€

Dossier traité par les services de l'État (Officier du ministère public)